

À découvrir ce mois-ci...

## Le Fastt en direct avec vous sur Facebook

Le Fastt s'invite sur Facebook et vous apporte de nombreuses informations sur les aides qui peuvent faciliter votre vie quotidienne et professionnelle. Vous pourrez y retrouver les services et les aides au logement, les aides au permis de conduire, des solutions de crédits, etc.

© Rendez-vous sur [www.facebook.com/pages/Fastt/298155374077](http://www.facebook.com/pages/Fastt/298155374077) !

## Sécurité sociale, mutuelle : comment ça marche

En tant qu'intérimaire, suis-je couvert par la Sécurité sociale ? Pourquoi est-ce nécessaire d'avoir une mutuelle ? Comment la choisir ? En quoi consiste le parcours de soins ? Le Fastt vient de sortir un guide qui répond à toutes ces questions.

© Rendez-vous sur <http://masante.fastt.org> pour retrouver tous ces conseils.

## Déclaration d'impôt 2010 : optez pour le net !

Depuis le 26 avril, vous pouvez effectuer votre déclaration de revenus sur Internet. N'oubliez pas de vérifier l'ensemble des informations mentionnées (état civil, adresse, situation de famille, montant du salaire net imposable inscrit) et de les corriger si nécessaire.

© Rendez-vous sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) pour remplir votre déclaration.



## Vos avantages\*

### Dès votre 1<sup>re</sup> heure de mission

- Mutuelle Fastt-Mut
- Aides à l'accès au logement
- Formations en ligne
- Santé prévoyance couvrant les risques d'accident du travail et de trajet
- Service social d'écoute et d'information
- Location de voitures
- SOS garde d'enfants

### À partir de 450 heures

- Réduction de votre cotisation à la mutuelle Fastt-Mut
- Crédit auto
- Crédit projet
- Aides financières pour les vacances et les études de vos enfants
- Subvention aux honoraires d'agence immobilière

### À partir de 507 heures

- Comité central d'entreprise (500 heures) et Comité d'entreprise régional
- Régime de prévoyance santé complémentaire
- 1% logement

### À partir de 910 heures

- Bourses pour les études secondaires de vos enfants
- Prêts immobiliers

### À partir de 1600 heures

- Congé individuel de formation

### À partir de 2700 heures

- Droit individuel à la formation

### À partir de 3200 heures

- Entretien professionnel
- Congé bilan de compétences

### À partir de 4500 heures

- Congé individuel de formation "déroulement de carrière"

### Dès 60 jours de mission de Manpower

- Participation aux bénéfices

### Après 3 ans d'expérience

- Démarche de validation des acquis de l'expérience

\* L'accès à certains de ces avantages est soumis à des conditions complémentaires. Ces avantages ne sont pas contractuels et peuvent être modifiés sans préavis.

Retrouvez tous ces avantages sur votre espace « Mon intérim perso » sur [www.manpower.fr](http://www.manpower.fr)

Assistance paie centralisée : 0 811 466 366  
(de 8 h à 18 h, prix d'une communication locale depuis un poste fixe).

13, rue Ernest Renan • 92 000 Nanterre  
Directeur de la publication : Ludovic Dugabelle.  
Rédactrice en chef : Delphine Hermouet.  
Photos : Manpower. Réalisation : Tagaro DOB®  
N° ISSN : 1626-8563 – [entre.nous@manpower.fr](mailto:entre.nous@manpower.fr)  
Imprimé sur papier 100 % recyclé



## Profitez de l'été en toute sécurité

## Bons plans Manpower pour vos vacances

Manpower.  
Créateur de Solutions pour l'Emploi.

# entre nous

La lettre des salariés intérimaires de Manpower

Juin 2010  
N° 109



Manpower®

## Restez attentifs

Pour une mission réussie en toute sécurité pendant l'été, voici les bons réflexes :

- **Hydratez-vous régulièrement.** Nous vous recommandons de boire au moins deux litres d'eau par jour.
- **Protégez-vous des insolation**s afin d'éviter les malaises et les brûlures. Pour cela, portez des vêtements de travail adaptés si vous travaillez sous de fortes chaleurs (vêtements légers mais couvrants).
- **Ne prenez pas de risques inutiles.** La prise de drogue ou d'alcool est responsable de 10 % à 20 % des accidents de travail en France<sup>(1)</sup>. Ces comportements réduisent la vigilance et les réflexes.
- **Ne téléphonez pas au volant.** Cela modifie le comportement et la capacité à réagir. Arrêtez-vous dans un lieu adapté si vous devez absolument téléphoner.

(1) Selon une étude 2010 du Comité français d'éducation pour la santé.

© Pour en savoir plus, connectez-vous à [www.manpower.fr/masecurite](http://www.manpower.fr/masecurite)

## Anticiper, c'est vous protéger !

Manpower Direct Training vous propose 2 nouveaux modules d'auto-formation vous permettant de mener à bien vos premières missions, en toute sécurité :

- **« Partir en mission »**  
Retrouvez les clés et astuces à connaître avant un départ en mission pour Manpower, quel que soit votre domaine d'activité. Ce module présente, sous forme de vidéos, les règles de savoir être en entreprise, les procédures qualité, les règles de sécurité ainsi que celles liées à l'environnement.
- **« Départ en mission Industrie »**  
Grâce à ce module, vous connaîtrez l'environnement des métiers de l'industrie pour réussir votre mission. 7 thèmes sont développés via des vidéos et vous permettent de découvrir l'industrie, ses enjeux, l'importance de la sécurité et votre rôle dans la production.

© Accédez gratuitement aux cours Manpower Direct Training sur [www.manpower.fr](http://www.manpower.fr) dans l'onglet « **Cours et formation** », rubrique « **Nos cours en ligne** ». Si vous avez déjà réalisé une mission pour Manpower, rendez-vous dans « **Mon intérim perso** » dans l'onglet « **Mes Cours et formation** ».

## Bénéficiez de réductions pour vos vacances...

Grâce aux différents partenariats du CCE Manpower (Gîtes de France, UCPA, VVF villages, Campéole, Jet Tours, Odalys, Thomas Cook...), vous accédez à des réductions et/ou à une aide financière sur vos locations, campings, billets d'avion, vacances de vos enfants, etc.

**Nouveauté :** une réduction de 10 % à 25 % sur vos séjours à Center Parcs, valable dans les 4 domaines : le Lac d'Ailette dans l'Aisne, les Bois-Francis en Normandie, les Hauts de Bruyères en Sologne, le domaine des Trois forêts en Moselle. Loin du stress de la ville, de véritables pauses « bien-être » pour se retrouver, en famille ou entre amis, autour de multiples activités de détente et de loisirs...

© Rendez-vous sur [www.ccemanpower.com](http://www.ccemanpower.com) pour connaître tous les partenaires. Pour réserver votre séjour à Center Parcs, contactez le **0820 820 097** et précisez le code partenaire **CE01 0794** ou envoyez un mail à [salairesce@centerparcs.com](mailto:salairesce@centerparcs.com)

## ... et organisez la garde de vos enfants

Vous pouvez réserver, même à la dernière minute, un séjour proposé par le Fastt pour vos enfants en bénéficiant de réductions très importantes sur des vacances en France et à l'étranger. Une solution de garde à domicile peut également vous être proposée pour seulement 1 € de l'heure (sur un maximum de 250 heures). Pour profiter de ces avantages, vous devez être en mission pendant la période de séjour des enfants ou la garde demandée.

© Pour en savoir plus, contactez le Fastt au **0800 28 08 28** (appel gratuit depuis un poste fixe).



## Absence : prévenez-nous !

N'oubliez pas de communiquer votre période de congés à votre agence Manpower par mail, par téléphone ou lors d'une visite. Nos propositions de mission pourront ainsi être adaptées à vos disponibilités.

## Alternance : c'est le moment de vous faire connaître

Vous recherchez une formation en alternance pour apprendre un métier et acquérir une réelle expérience professionnelle ? Connectez-vous vite sur [www.manpower.fr/alternance](http://www.manpower.fr/alternance). Vous pourrez ainsi créer ou mettre à jour votre profil en cochant la case « Alternance » pour rejoindre nos candidats à l'alternance et postuler à nos offres en ligne. En 2009, Manpower a géré 2 730 contrats en alternance. Parlez-en autour de vous ! Vos enfants, vos amis, des membres de votre famille peuvent être intéressés...

### Le saviez-vous ?

Dans le cadre d'un **contrat d'apprentissage**, la limite d'âge est fixée à 25 ans. Elle est étendue à **30 ans pour les Travailleurs Handicapés**. Si vous avez une reconnaissance « Travailleur Handicapé », faites-vous connaître en cochant la case « Reconnaissance qualité Travailleur Handicapé » lors de votre inscription ou mise à jour de votre dossier sur notre site internet.

## Soyez prêts, actualisez votre dossier

Vous avez récemment acquis de l'expérience professionnelle, des diplômes, le permis de conduire... ? Dites-le nous en mettant à jour votre dossier sur [manpower.fr](http://manpower.fr) ! Nous vous incitons à renseigner très précisément votre CV afin de juger rapidement de l'adéquation entre un poste et votre profil.

Attention, si vous ne vous connectez pas pendant plus de 12 mois, votre dossier est automatiquement supprimé. Alors, connectez-vous régulièrement et enrichissez votre profil sur [www.manpower.fr](http://www.manpower.fr).

